

UNE INTRODUCTION CRITIQUE A LA GEOPOLITIQUE DE L'ALGERIE

Dr. Abou-El-Kacim DELLAL- Maître de conférences "A"

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques

RESUME

Cet article porte sur un objet particulier la géopolitique de l'Algérie. Il souligne que l'Algérie précoloniale ignore la notion rigide des frontières qui divise le peuple. Cette fluidité de la frontière s'explique par l'abondance des terres, le sous-peuplement et le genre de vie (nomadisme). Il évalue les potentialités actuelles en eau d'Alger et de l'Albien (Sahara) et évoque les risques à venir. Il souligne combien les marges de manœuvres technico-économiques sont réduites.

Mots clés : Algérie, géopolitique, frontière, eau, gestion concertée.

ملخص

يتناول هذا المقال موضوع خاص يتمثل في جيوسياسة الجزائر بحيث يشدد على أن الجزائر ما قبل الاستعمار تجاهل المفهوم الصارم للحدود التي تقسم الشعب.

تفسير سيولة الحدود بوفرة الأرضي، قلة السكان ونمط الحياة (البدو).

يقيم الإمكانيات الحالية للمياه بالجزائر والألبى (الصحراء) ويتناول المخاطر المستقبلية وبيؤكد على مدى انخفاض حد الربح للأعمال التقنية الاقتصادية.

الكلمات الافتتاحية : الجزائر، جيوسياسة، الحدود، المياه، التسيير المنمق،

INTRODUCTION

Dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. (...) Pour un scientifique toute connaissance est une réponse à une question» Bachelard Gaston, 1938.

Introduction est un terme composé de deux mots latins : un adverbe (intro) et d'un verbe (ducera). Cette introduction critique porte sur un objet particulier la géopolitique de l'Algérie. Ce mouvement d'introduire ne saurait être neutre. Il n'y a pas d'introduction idéale, Il n'y a que des introductions possibles. Lorsqu'on prend une telle initiative d'introduire à la géopolitique de l'Algérie, on prend la responsabilité d'ouvrir certaines pistes, d'attirer l'attention sur tel élément plutôt que tel autre. Or, précisément, toute introduction n'est pas propre à nous fournir certains éclairages. C'est pour cette raison que nous qualifions celle-ci de critique. Pour comprendre la portée de cet adjetif, il faut d'abord rappeler l'ambition du projet : introduire à la géopolitique de l'Algérie, certes, mais selon une méthode scientifique.

On voit quel champ s'ouvre ainsi à l'analyse dans les sciences politiques comme science de l'Etat et/ou science du pouvoir, surtout lorsqu'on connaît la triple ambition de celles-ci : expliquer le comment et les raisons qui ont causés un tel événement géopolitique par exemple, produire des connaissances qui permettent à l'Etat de mieux fonctionner, enfin, trouver des solutions pour améliorer une situation géopolitique (politiques publiques).

Une introduction critique ne peut plus se contenter de décrire tel événement géopolitique tel qu'il s'offre à l'observation, les problèmes géopolitiques étant complexes, l'approche critique permet d'appréhender cette complexité. Elle favorise une plus grande compréhension de l'interrelation des phénomènes entre eux. La science ne se livre pas, il faut la découvrir, aller la chercher. Le contexte géopolitique actuel de l'Algérie ne peut alors être véritablement connu, c'est-à-dire compris, qu'à ce prix.

Aussi, notre article sera articulé comme suit :

I.- GEOPOLITIQUE DES FRONTIERES DE L'ALGERIE

II.- AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET GEOPOLITIQUE DE L'EAU EN ALGERIE

I.GEOPOLITIQUE DES FRONTIERES DE L'ALGERIE

(Avènement et consécration des frontières)

Les tendances actuelles de la production géographique universitaire, seraient, dit-on, à l'effacement des frontières. Alors, s'interroger sur ce qu'est la frontière algérienne- "fille" de la colonisation aujourd'hui, n'est-ce-pas prendre le risque de soulever des questions anachroniques, révolues, sinon tabous ?

En fait, cette évolution des fonctions frontalières ne concerne qu'une fraction infime (moins de 08% de la totalité des frontières terrestres : celle de l'Europe occidentale et d'Amérique du Nord (M.FOUCHER, 1986).

1.1- L'ARTIFICIALITE DE LA FRONTIERE ALGERIENNE

L'Algérie précoloniale a ignoré la notion de frontière qui divise le peuple.

Avant la colonisation française, «le territoire sur lequel reposaient les institutions de l'Etat algérien était aussi délimité que pouvaient l'être les territoires des Etats à cette époque.

Il est bien évident, écrit M. BEDJAOUI, qu'on ne saurait en toute équité apprécier la consistance de l'Etat algérien de 1830 par une référence rigide à des normes politico juridiques de notre siècle...»

La fluidité de frontière s'explique par plusieurs facteurs, entre autres, l'abondance des terres, le sous-peuplement, le genre de vie, etc.

«Ces tribus nomades n'ont pas senti le besoin d'une appropriation individuelle du sol, ont adopté des limites à leurs évolutions. Il n'existe pas en Algérie de tribus errantes au sens absolu du mot, les tribus les plus mobiles obéissent dans leurs mouvements à certaines lois qui limitent, d'une manière invariable, le champ de l'habitation, de la culture et du parcours. Chacune des tribus a une zone déterminée, mais non rigoureusement délimitée par un périmètre infranchissable, même avant 1830, les migrations obéissent à des règles parfaitement définies».

1.2- L'ETAT D'ABDELKADER (UN ETAT DEMOCRATIQUE).

«Tu dois savoir, avait-il écrit à Louis Philippe,

*Qu'aucune mesure n'est valable si elle n'est
sanctionnée de l'approbation du peuple».*

L'Emir Abdelkader a été le premier à poser les jalons d'un Etat avec tous ses attributs, notamment une administration, une diplomatie et une organisation économique. En tout cas il « a essayé de jeter les bases d'une véritable administration...». (A Memoir of Abdelkader, 1843. « Il est probable que personne avant lui a pu réaliser une centralisation administrative sur un territoire aussi large» (AYANDELE, E.A., 1965)

UN ETAT DEMOCRATIQUE

Son Etat était fondé sur l'égalité des citoyens, il avait supprimé les tribus makhzen¹ et il avait aboli l'impôt kharâj au profit de l'achour². C'est à son époque que les crieurs publics allaient dans les tribus, dans les marchés, solliciter les réclamations et lisaiient les proclamations telles que celle-ci :

«Vous entendez Oh ! Les malheureux ! Que celui qui a à se plaindre de son agha, de son caïd ou de son cadi, vienne se plaindre à moi, je lui rendrai justice».

1.3- DELIMITATION TERRITORIALE DE L'ALGERIE

L'espace de l'Etat est limité par des frontières reconnues par des traités internationaux. Elles ont une valeur permanente. Elles sont en tout cas effectives (Touscoz, 1964).

1.3.1- DELIMITATION DE LA FRONTIERE ALGERO-MAROCAINE

On trouve deux types de frontières de ce côté-là de la frontière algérienne, les délimitations conventionnelles qui ont fait l'objet de conventions internationales signées entre le Maroc et la France avant le protectorat (30 mars 1912) - et les limites qu'on a qualifié de coloniales

LES DELIMITATIONS CONVENTIONNELLES

La frontière algéro-marocaine a fait l'objet de négociations entre la France et le Maroc et a été consacrée, dans son tracé définitif, par des accords entre ces deux nations. Il s'agit des traités de Tanger du 10 septembre 1844, de Lalla Maghnia du 18 mars 1945, des accords de 1901, 1902 et 1910.

LE TRAITE DE LALLA MAGHNIA

Le 18 mars 1845, la convention de Lalla Maghnia fixera ladélimitation prévue par le Traité de Tanger. Elle conserva l'ancienne frontière Turquie et la précisa seulement dans le Tell sur une centaine de kilomètres. Plus

au Sud, on se contenta d'énumérer les tribus et les villages des Monts des Ksours qui seraient de l'une ou de l'autre obédience, et l'on jugera superflu de parler du Sahara proprement dit, alors considéré comme inhabitable; cependant les Oasis du Figuig furent dévolues au Maroc (J.Despois, 1949).

Voici l'analyse du traité de Maghnia dans le détail.

Elle affirmait tout d'abord que "les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie" resteraient les mêmes entre l'Algérie et le Maroc" (art.1^{er}).

Elle distinguait trois secteurs, l'un allant de la Méditerranée au col de Teniet Sassi (à vol d'oiseau, 120 km environ), l'autre de Teniet Sassi à Figuig (moins de 250 km), le troisième au Sud...

De la mer à Teniet Sassi, la frontière était délimitée (art. 3).

De Teniet Sassi à Figuig, il était procédé à une simple répartition des tribus et des Ksours entre le Maroc et l'Algérie (art.4 et 5).

Au sud, il était dit simplement qu'il s'agissait du "désert proprement dit" et que "la délimitation en serait superflue" (art.6) (BOUAITA N., 1981).

LES LIMITES COLONIALES

En 1912, une ligne de démarcation entre les deux territoires à partir de Figuig jusqu'à Bou anane est édifiée : ce sera la ligne "Varnier" à laquelle succédera la ligne "Trinquet". Le tracé "Varnier" reposait dans sa configuration sur les dispositions des accords de 1901,1902 et 1910.

La nature juridique de ce tracé et ses effets ont été controversés (M. Mazouzi, 1976), mais malgré son "imperfection", la ligne Varnier tracée par la France a eu le mérite d'exister et de séparer les deux pays. En fait, l'acquiescement marocain à ces tracés administratifs unilatéraux s'est maintenu durant quarante années, comme le dit P. Husson, 1959 : " la ligne Varnier est plus en effet que l'interprétation française du traité de Lalla Maghnia et les accords de 1901 à 1902 qui l'ont suivi ; elle a réellement été utilisée comme frontière entre le Maroc et l'Algérie depuis plus de quarante ans, ce qui lui confère une valeur juridique incontestable".

L'artificialité et l'insuffisance de précision des "démarcation" sont dénoncées, en fait, lorsque les intérêts stratégiques sont en jeu. Une telle problématique frontalière (voir même territoriale) semble être aussi un élément important dans le maintien de la cohésion nationale et la persistance des litiges fonctionne "comme un mythe fondateur de la "nation" et un thème mobilisateur".

1.3.2- LA FRONTIERE ALGERO-TUNISIENNE

La frontière algéro-tunisienne fut fixée en 1614 et en 1628 entre le Cap Roux et la steppe des Frechich, par l'énumération de quelques montagnes. En 1807, le Bey Hamouda parvint à faire connaître une frontière située

à 40 kilomètres plus à l’Ouest, à peu près sur le tracé de l’actuelle (Monchicourt). Plus tard, le général Rondon fit exécuter des travaux topographiques et la frontière fut portée sur une carte éditée en 1857. Des précisions nouvelles furent apportées, par la suite, entre 1867 et 1870, par la délimitation du périmètre des tribus algériennes, en exécution du *sénatus-consulte* de 1863. Après le protectorat (traité du Bardo, 1881), la frontière se précisera peu à peu au fur et à mesure des relevés topographiques de la carte à 1/200000° et de leur perfectionnement. Et enfin, en 1901, la frontière se précise de Tabarka jusqu’à Bir Romane.

Les deux Etats aboutissent à un accord le 16 avril 1968 sur le bornage de la frontière commune. Le nouveau tracé rectiligne porte sur 250 km entre Bir Romane (El Borma) et Fort Saint par le puits mort. Il s’agit en fait du tracé retenu par l’administration française en 1929. L’accord du 5 janvier 1970 délimite la frontière de Bir Romane à la Libye, la convention du 19 mars 1983 délimite, quant à elle, la portion comprise entre la mer méditerranée et Bir Romane.

1.4- LE ROLE DES BARRAGES MILITAIRES FRONTALIERS DANS LA CONSECRATION DE LA FRONTIERE EN ALGERIE

• Le barrage militaire à la frontière marocaine

L’idée initiale appartient au général Pédron, commandant le corps d’armée d’Oran qui construit sur une trentaine de kilomètres un simple réseau de barbelés (Le COYET P., 1989). Un barrage linéaire est élaboré sur 250 km, il est amorcé dans la région de Nemours, puis longe la frontière en direction de marnia (Maghnia), Tlemcen. D’El Aricha, et se dirige vers Méchria ; la zone de Ain Séfra. Commencé en août 1956, comprenait un tronçon de 200 km environ en 1957, partant de Port-Say (Marsa Ben M’Hidi) sur la côte, à la frontière algéro-marocaine et aboutissait à la région des Hautes plaines, collant presque à la frontière. Le barrage électrifié (parcouru par un courant électrique de 5000 volts) et miné il protège la voie ferrée qui va de Mécheria à Colomb Béchar (Béchar), venant d’Oran. La longueur de la ligne atteint 750 km de barbelés, et le commandement y a doublé, parfois triplé le réseau électrifié. Epousant la configuration du terrain, il rejoint la frontière à Figuig. Ce barrage a montré son efficacité - se prête mal à des infiltrations profondes et les unités de l’ALN doivent emprunter la route du Sud où elles gagnent le djebel Amour.

• Le barrage militaire à la frontière tunisienne (la ligne morice)

Un autre barrage - la ligne morice³ - a été construite le long de la frontière tunisienne. Barrage électrifié de 460 km ne suit pas exactement la frontière

(à 40 km du territoire tunisien⁴). Il prend naissance à l'Est de Bône (Annaba), puis se dirige vers Mondovi (Dréan), pénètre dans la vallée jusqu'à Duvivier (Bouchegouf) et rejoint Souk- Ahras, puis s'infléchit vers Tébessa, pour retrouver la frontière et descendre vers le Sahara jusqu'à Negrine. Le but de cette construction est d'interdire le passage en Algérie des armes et des unités de l'A.L.N⁵. En février 1957, le ministre de la Défense nationale Bourgés – Maunoury, accompagné de Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées, après avoir inspecté les frontières tunisiennes et marocaines, fait la déclaration suivante : «C'est à travers elles et non par la mer que les rebelles s'approvisionnent essentiellement en armes...» Constitué par deux ensembles de haies et de réseaux de barbelés électrifiés encadrant la route et la voie ferrée, précédé de champs de mines antipersonnel. La ligne Morice sera doublée, d'un barrage avancé au Nord (de Souk Ahras au Cap Roux) et au centre. En 1957, le point sensible reste la région de Tébessa.

En janvier 1958, le barrage militaire atteint Tébessa, non loin de la frontière tunisienne ; vers le Nord, par Souk Ahras et atteint Bône (Annaba) ; vers le sud, il s'étend jusqu'à Negrine. Pendant longtemps les principaux points de passage se sont situés dans la région de Guelma. La "ligne Challe consolide la "ligne Morice". La "ligne Morice" se trouvant en place en 1958 va de Bône à Negrine, passant par Duvivier, Souk Ahras, Morsot, Tébessa, Bir El Ater. Le général Challe, dès sa prise de commandement dans le premier semestre 1959, renforce le barrage face à la Tunisie. Il double « la ligne morice ». Une nouvelle ligne colle à la frontière, descend de Lacroix (El-Aioun) sur Lamy (Bouhadjer), retrouve l'ancien barrage de Souk-Ahras regagne la frontière à Gambetta (Taoura) et se raccorde à EL-Ma El-Abiod.

• Les limites politiques et /ou barrages frontaliers (frontières stratégiques)

Les barrages frontaliers étaient fixés par endroits sur les limites politiques. Mais à la différence de la frontière politique, les barrages frontaliers (frontières stratégiques) étaient composés de segments de valeur différente en fonction des configurations du terrain. Par exemple dans la région des Hautes Plaines, le dispositif est éloigné de la frontière et la surveillance radar permet de détecter tout mouvement qui s'effectue en sa direction. "Toutefois, il faut bien se l'avouer, ces belles défenses de l'art n'empêcheront jamais entièrement une armée de passer". (Jomini, 1837, l'Art de la guerre).

L'histoire du passage des lignes Morice et Challe est un bel exemple de ces "obstacles insurmontables qu'on surmonte toujours". On ne pourrait sous estimer le rôle de l'exercice de cette fonction d'isolement des combat-

tants du maquis (barrages frontaliers) dans la consécration de la frontière linéaire en Algérie.

I.AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET GEOPOLITIQUE DE L'EAU EN ALGERIE

Le présent article intègre la préoccupation de l'aménagement du territoire, car les distorsions observées dans la répartition déséquilibrée des populations et des activités participaient également à la dégradation constante de la situation sécuritaire. L'aménagement du territoire a ici un rôle très important à jouer.

La sécurité apparaît donc comme une contrainte qui s'impose à des politiques d'aménagement du territoire. Les actions d'aménagement sont surtout liées à l'échelle régionale - «c'est l'espace accessible aux hommes» (l'œkoumène, espace habité). Les espaces ne sont pas homogènes et les politiques d'équipement doivent être adaptées aux besoins et aux atouts spécifiques de chaque région. Pratiquer une politique territoriale, c'est d'abord admettre qu'il ne faut pas appliquer systématiquement les mêmes mesures partout. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'éviter d'imposer des exigences inadaptées ou inutilement sévères par pur souci d'harmonisation. L'aménagement du territoire se renierait s'il n'était pas décentralisé.

2.1- ETUDE DES ZONES FRONTALIERES (1985-1987)

L'étude des zones frontalières menée par l'ANAT entre 1985 et 1987 avait pour objet l'identification et le recensement sur le terrain des «centres de vie»⁶ éligibles à recevoir les équipements et les aménagements nécessaires à leur promotion et à leur développement. Une première étude faite à l'Est du pays sur la bande frontalière algéro-tunisienne.⁷ La seconde traite de la bande frontalière algéro-marocaine.

TYPOLOGIE DES CHOIX D'IMPLANTATION DES CENTRES DE VIE.

Le choix de ces centres s'est fait sur la base d'une « typologie » basée sur les critères suivants : le peuplement, la proximité de la frontière, l'absence d'infrastructures économiques et d'activités, le caractère enclavé, le sous équipement et taux de précarité des logements. L'objectif consiste à localiser les groupements de population le long des zones frontalières dans un territoire immense et par endroits sous-peuplé (parcouru uniquement par des nomades : bandes frontalière Grand Sud). La sédentarisation d'une partie de cette population contribue à la fois à améliorer leurs conditions de vie et à assurer une présence humaine permanente aux frontières.

L'objectif visé est de dégager des perspectives de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Cet objectif principal comporte plusieurs volets (ou sous projets) qui peuvent être énumérés comme suit :

- maintien des populations sur place (fixation des populations) ;
- exploitation des ressources locales ;
- développement des activités économiques ;
- amélioration des conditions de vie et augmentation des revenus ;
- amélioration des dessertes en services et en équipements ;
- occupation rationnelle du territoire (renforcement de la présence de l'administration).

Les actions doivent porter sur des unités de types pastoraux (aménagement des points d'eau), agro-pastoral, industriel et artisanales en fonction des potentialités de chaque zone. La localisation des unités est d'une importance capitale, car il s'agit de les planter non loin du centre de vie. Cette réanimation de ces régions périphériques nécessite le développement des infrastructures de liaisons et de transport pour accroître leur intégration au reste du pays. La concentration de l'emploi joue un rôle considérable dans l'attraction de la main d'œuvre des zones frontalières périphériques et marginalisées. La majorité des terres au niveau des centres retenus sont utilisées comme des terrains de parcours. Le déficit en main d'œuvre agricole, le faible taux de mécanisation et la nature du terrain expliquent largement cette situation. L'élevage constitue leur principale ressource. Les sols ne sont pas toujours favorables à une agriculture performante. C'est une agriculture d'autosubsistance qui ne procure aux exploitants qu'un revenu d'appoint.

L'étude frontalière est basée sur l'aménagement hydro agricole, condition essentielle pour fixation des populations sur les sites à ériger en «centres de vie» le long des bandes frontalières. L'inexistence des eaux superficielles suppose que l'on se retourne vers les eaux souterraines, puits, forages. Or, elle existe cette eau. La plus importante d'entre elles, est celle du complexe terminal et du Continental intercalaire.

Les schémas de désenclavement doivent se mettre en place au niveau des bandes frontalières. La crise du prix du pétrole de 1986 a mis un coup d'arrêt à cette étude. Elle mérite cependant dans le contexte géopolitique actuel de l'extrême sud de l'Algérie d'être revisiter et méditer.

2.2- GEOPOLITIQUE DE L'EAU D'UNE CAPITALE MEDITERRANÉENNE : LE CAS D'ALGER

"Quelle boisson veux-tu ?

As-sabi répondit : "la plus précieuse

Lorsqu'on l'a perdu

Et la plus accessible lorsqu'elle existe"

Et l'autre lui donna de l'eau
(Eloge à l'eau- Ibn Al Faqih).

Qu'est-ce qu'une capitale ? Et comment elle trouve sa place dans une introduction critique à la géopolitique de l'Algérie ? Il y a géopolitique là où il y a redéploiement des armées. (FOUCHER M., 1986). La capitale d'Alger⁸ joue un rôle politique, au sens large, c'est-à-dire, ce qui est lié à l'exercice du pouvoir et ce qui participe de la vie de la "cité" (polis en grec). Elle a donc, tout comme les frontières une dimension géopolitique. C'est une ville qui regroupe les centres de décision politique (gouvernement, assemblée, ministère de la Défense, ministère des ressources en eau, ...). Elle joue donc un rôle déterminant dans la direction des affaires du pays. C'est le centre dirigeant de l'Etat algérien. Ainsi, la capitale Alger se définit par son rôle politique. Elle est le siège des pouvoirs publics. Elle se caractérise par la concentration des pouvoirs publics. (L'exécutif : la Présidence de la république, le législatif : le parlement, le pouvoir judiciaire). Elle symbolise l'Etat algérien et participe à son identification. C'est la plus grande ville de l'Algérie, elle connaît actuellement une forte croissance grâce à ses fonctions de commandement et demeure la ville la mieux dotée pour accueillir l'administration et le gouvernement. (Rosière S, 2003).

2.2. I- ALGER N'A PAS D'EAU

L'ETAT DES CONNAISSANCES DES RESSOURCES EN EAU

• Les eaux de surface (les ressources locales)

Le réseau hydrographique de la capitale d'Alger renferme trois bassins versants : le bassin du Mazafran, avec une aire de drainage de 1860km², le bassin d'El Harrach, avec une aire de drainage de 1270 km² et le bassin du Hamiz avec une aire de drainage de 270 km². L'oued Mazafran est formé par la confluence de l'oued Bouroumi et l'oued Chiffa. Il s'agit d'un oued de terrain plat longeant sur 10 km la bordure nord de la plaine de la Mitidja avant de traverser les collines du Sahel qui le sépare de la mer. L'oued El Harrach et son affluent principal, l'oued Djemaa drainent la plus grande partie du secteur Est de la plaine de la Mitidja. Les oueds prennent leurs sources à l'extrême Est de l'Atlas de Blida et traversent la plaine de la Mitidja en direction du Nord. Leur écoulement moyen, à la sortie de l'Atlas, est de l'ordre de 220 km³/an. Ils contribuent à la réalimentation de l'aquifère de la Mitidja dans la partie Sud de leurs cours dans la plaine de la Mitidja. Le volume moyen de réalimentation est estimé à 58km³/an.

- **Les eaux souterraines**

La nappe de la Mitidja joue un rôle important dans l'alimentation en eau potable de nombreux quartiers de la capitale. On dispose d'une bonne connaissance de la nappe (potentialités : 327km³/an, exploitation : 250km³/an, rabattement : 17m). Un premier modèle numérique a été établi en 1993.

2.2. 2- ALGER DOIT CHERCHER SON EAU DE PLUS EN PLUS LOIN

Le système d'alimentation en eau potable d'Alger forme actuellement un ensemble mixte dans le sens de la provenance des eaux. A l'origine, le système conçu pour alimenter la capitale Alger se basait essentiellement sur les eaux souterraines de la Mitidja. Cette situation a duré jusqu'à l'entrée en service du système SPIK (système de production d'eau de Isser Keddara) en 1987.

- **Chronique de la production des eaux souterraines**

Les différents champs de captage sont Baraki, Haouch Felit, trois caves, Bel Abbes, MazafranI Et II et Hamiz.

Le Champs de captage de Baraki comporte actuellement 17 forages sur les 50 forages réalisés par la plupart vers les années 1950 (entre 1933 et 1958). Ce champ captant s'étend de la localité de Ben Telha au sud du village de Baraki jusqu'à la prise d'eau d'El Harrach.

Le Champs de captage de MazafranI a été mis en service en 1971 et comporte actuellement 17 forages exploités, situés dans une zone d'un rayon de 2 km à environ 3km au sud de Koléa, il se trouve à 25 km d'Alger. Le débit journalier du Champs de captage de MazafranI était de 74.000 m³en 1980.

Le Champs de captage de MazafranII a été mis en service en 1979, il est constitué de 21 forages répartis dans une zone de 4 km de rayon environ. A l'ouest de la localité de Oued El Alieuag, il se trouve à plus de 35 kmd'Alger.

Le Champs de captage de Hamiz a été mis en service en 1981, il comprend 8 forages en bordure Est de l'oued Hamiz.

Le Champs de captage de Oued Adda est abandonné depuis 1987 à cause de sa pollution par les hydrocarbures (cinq forages).

L'utilisation des ressources en eau souterraine à Alger se trouve limitée non seulement par les réserves disponibles et leur taux de renouvellement, mais aussi par la qualité. Elles sont cependant, dans de nombreux cas, unique source d'alimentation en eau potable. Ressources indispensables pour Alger, elles peuvent suppléer aux eaux de surface en cas de sécheresse comme en 2000⁹. Elles ont donc un rôle correctif important à jouer.

- **Le système de production d'eau Isser Keddara «SPIK»**

Dans le passé, la carte des populations d'Alger couvrait assez bien celles des ressources utilisables. Les premiers déséquilibres apparaissaient dans les années 1980. Alger ne pouvait se satisfaire des ressources souterraines «locales». La pro-

duction d'eau de surface a démarré en 1987, date de mise en service du système de transfert des eaux du bassin Isser Keddara vers le Grand Alger (SPIK). Le Système «SPIK» utilise les ressources en eau des bassins versants des Oueds Isser Boudouaou, en dehors des bassins versants de la Capitale Alger. Sa construction a démarré en 1987 et a duré plus d'une décennie. Le Système est très complexe et comprend dans son ensemble :

- Un barrage de prise et de dérivation située à Béni Amrane d'une capacité de 18km^3 permettant de dérivée $7 \text{m}^3/\text{s}$.
- Un barrage de stockage situé à Boudouaou sur l'oued Keddara d'une capacité de 145km^3 . Ce barrage stocke les eaux dérivées par le Béni Amrane, ses apports propres et les eaux dérivées du barrage du Hamiz¹⁰.

- **Une stratégie d'accroissement des ressources**

Transfert Taksebt-Alger.- Le barrage de Taksebt est situé sur l'Oued Aïssi à 8km de l'amont de chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il permettra un transfert d'eau de 123 millions de m^3 vers Alger.

- **Le dessalement de l'eau de la mer**

Le recourt au dessalement, une solution de relais, a été envisagé pour pallier au déficit en eau potable d'Alger. Le coût de cette technologie a fortement baissé ces dernières années. Il reste cependant cher pour une capitale comme Alger.

L'accalmie actuelle enregistrée dans la gestion de l'eau à Alger due à une certaine amélioration de la qualité du service(SEAAL) mais surtout à une bonne pluviométrie, ne peut-elle pas être mis à profit pour réfléchir, en toute quiétude à une stratégie de gestion à long terme de l'eau pour Alger.

Avant de mobiliser d'autres ressources toujours coûteuses, ne faudrait-il pas mieux gérer de façon optimale celle dont on dispose? (gestion par la demande).

Toutes ces questions de l'eau à Alger sont autant d'arguments en faveur d'une gestion intégrée - voir intégrale de cette ressource, tant au niveau de la quantité que de la qualité.

2.3- GEOPOLITIQUE DE L'EAU DANS LES ZONES FRONTIERES DE L'ALGERIE

L'eau ne connaît pas de frontière, ni sous forme de nappe souterraine, ni à plus forte raison, sous sa forme de cours d'eau. Un bien meuble elle se joue de la frontière. Il est rare que les eaux d'intérêt commun soient utilisées sans affecter l'autre voisin, ce fait est lié à la nature même de l'eau, un bien fongible.

L'origine des tensions autour de l'eau se subdivise de manière générale en deux catégories :

- les rivalités entre les usagers de la même eau ;

-la confrontation politique entre les voisins (Etats, nations).

Une gestion concertée est-elle envisageable ? Dans le cas des nappes sahariennes, Une gestion indépendante offre-t-elle des avantages plus grands qu'une coopération internationale ? Les modèles de simulation hydrodynamique arrivent-ils toujours aux résultats escomptés ?

• REFLEXIONS DE METHODES.

Sous quel angle aborder cette question de l'eau aux frontières ? Quelles informations réunir ? Faut-il cataloguer ou étudier les bassins fluviaux internationaux et, dans l'affirmative, dans quelle mesure, sous quels aspects ? De quelles données de base concernant les différents facteurs physiques, économiques, sociaux et autres dispose-t-on ? L'analyse de la réalité des eaux frontalières fournissait une bonne base de travail dont on peut inférer une typologie.

.Essai de typologie

Une esquisse de typologie a été tentée, elle nous permet de regrouper certaines situations similaires pour les distinguer des autres. Elle nous servira de fil directeur dans notre travail. Elle se fonde sur la combinaison de deux groupes d'indicateurs essentiels :

-Rapport tracé frontière/tracé cours d'eau

(Deux situations).

- . Les cours d'eau frontières(ou cours d'eau mitoyens)
- . Les cours d'eau traversant les territoires de deux pays (successifs ou transversaux) et qui posent la problématique de la prépondérance du fait de l'Etat amont.

-Les grands problèmes posés par l'eau internationale

.Les problèmes de partage d'eau (rétention de l'eau).

.Les problèmes de pollutions

2.3.1- LES EAUX FRONTALIERES : UN ENJEU D'AVENIR.

(Où sont les disponibilités) ?

• le choix de l'étendue du bassin versant hydrologique ou hydro-géologique comme unité de confrontation et d'analyse

L'un des problèmes cruciaux concernant l'exploitation et la protection des cours d'eau frontaliers est de savoir l'étendue des eaux douces concernées. Seuls quelques sous bassins méritent d'être considérés comme internationaux, car ce sont les seuls qui présentent vraiment un intérêt commun pour plusieurs pays. Les principales caractéristiques physiques et socio-économiques des bassins fluviaux internationaux peuvent servir à indiquer l'intérêt et la responsabilité des pays voisins.

L'OUED MEDJERDA ET LE BARRAGE DE AIN DALIA (ALGERIE).

L'oued Medjerda est le plus important oued de la zone frontalière algéro-tunisienne. Il est aussi celui qui revêt le plus de caractère international tant il pose des questions d'intérêts commun. L'oued Medjerda prend sa source au Djebel Zaoura en Algérie à plus de 1000 mètres d'altitude et draine les eaux d'un bassin versant de 24 000km². Le bassin versant de l'oued Medjerda, limité à la frontière algéro-tunisienne, couvre une superficie de 1480 km². Le bassin se présente sous la forme d'un rectangle de 80 km de longueur et 20km de largeur. Le bassin versant de l'oued Medjerda couvre en Tunisie 16000 km². Son débit annuel moyen de l'ordre du milliard de mètres cube, représente le douzième des ressources superficielles mobilisables de la Tunisie. L'oued Medjerda a de l'eau toute l'année.

L'oued Medjerda est aménagé de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne. Plusieurs aménagements hydrauliques existent déjà, le barrage de Ain-Dalia en Algérie et le barrage Sidi-Salem en Tunisie, pour ne citer que les plus importants. Les aménagements hydrauliques aux confins de l'Algérie sont entièrement situés en Algérie, ils relèvent de la souveraineté territoriale algérienne et la part la plus importante de leurs effets se fait sentir en territoire algérien. Le barrage de Ain Dalia se situe à 8 kilomètres au sud de **Souk-Ahras, l'antique Taghaste où naquit en 354 Saint Augustin.** C'est une retenue de 82 millions de mètres cubes, provenant de l'eau accumulée sur l'oued Medjerda, il sert, à satisfaire un besoin de l'ordre de 45 millions de mètres cubes, d'eau potable et industrielle pour la région de Souk Ahras, ainsi qu'un transfert vers Ouenza et El-Aouinet dans la wilaya de Tébessa.

Le respect de l'unité du bassin fluvial et le choix du site et la hauteur d'un barrage laissant couler un volume d'eau dans le sens de la pente naturelle sans possibilité d'interruption unilatérale de l'écoulement est l'option choisie par l'Algérie lors de la construction du barrage de Ain Dalia (45 millions de mètres cubes à la place d'un autre barrage capable de régulariser 100 millions de mètres cubes plus à l'aval). Le choix d'une telle option est compatible avec une action globale et concertée à un niveau international.

LES AQUIFERES DU SAHARA SEPTENTRIONAL L'ESSENTIEL DES CONNAISSANCES

Les ressources en eau sont contenues dans deux grands aquifères qui s'étendent au-delà des frontières algériennes : ceux du Continental Intercalaire (C.I.) et du Complexe Terminal (C.T.).

La nappe du Continent Intercalaire constitue un ensemble hydraulique continu d'environ 600 000km² qui va de l'Atlas saharien au Nord à une ligne

passant par Reggane et In Amenas du Sud. Les limites Est et Ouest sont constituées respectivement par les frontières algéro-tunisienne et algéro-libyenne et par le méridien passant par Adrar – Ain sefra.

L'aquifère du Complexe Terminal regroupe deux ensembles aquifères communément appelés, nappes des sables et nappes des calcaires. Il est limité par l'Atlas saharien au Nord, la frontière algéro-tunisienne à l'Est, la dorsal du M'zab à l'Ouest et par une ligne passant par In Amenas et Adrar au Sud.

«GESTION CONCERTEE D'UN SYSTEME AQUIFERE DU SAHARA SEPTENTRIONAL»

Le Système Aquifère du Sahara Septentrional « S.A.S.S. » recouvre donc une étendue de plus de un million de km² dont 700 000 se trouve en Algérie, près de 80 000 en Tunisie et 250 000 en Libye. Le système Aquifère Saharien est reconnu et exploité par près de 8800 points d'eau, forages et sources : 3500 au Continental Intercalaire et 5300 au Complexe Terminal. Par pays, ces points se répartissent comme suit : Algérie : 6500, Tunisie : 1200 et Libye : 1100. L'évolution du nombre de forages et de leur régime d'exploitation indique des croissances extrêmement fortes au cours des vingt dernières années : cette exploitation atteint aujourd'hui 2,2 milliards de m³/an soit : Algérie : 1,33 Milliards m³/an, Tunisie : 0,55 Milliards m³/an, Libye : 0,33 Milliards m³/an.

L'intense exploitation des aquifères du SASS se trouve confrontée à un certain nombre de risques majeurs : fortes interférences entre pays, salinisation des eaux, hauteurs de pompages excessives. Les trois pays (Algérie, Tunisie, Libye) concernés par le devenir du système sont donc contraints, à court terme, à rechercher ensemble une certaine forme de gestion concertée du Bassin Saharien. Les responsables des trois pays ont pris conscience de ces risques et décidé d'entreprendre un grand programme d'études en commun, dont la maîtrise d'ouvrage et la recherche des financements ont été confiées à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (O.S.S.). Les objectifs et les activités du projet SASS comportent plusieurs composantes : hydrogéologie, système d'information, modèle mathématique, mécanisme de concertation.

Les simulations prévisionnelles réalisées sur le modèle du SASS ont mis en évidence les zones les plus vulnérables :

a) Sur le Bassin Artésien du Continental Intercalaire, les rabattements supplémentaires attendus dépassent 100m.

b) Le débit, actuel et à venir, de l'exutoire tunisien du Continental Intercalaire est appelé à diminuer.

c) Au Continental Intercalaire, le bassin de Ghadamès présente des risques de rabattements excessifs, de l'ordre de 200 mètres, ce risque se joue sur le moyen terme.

d) Le secteur le plus exposé est le bassin des chotts algéro-tunisiens au Complexe terminal. C'est la région où la nappe est la plus vulnérable. C'est là où se trouvent les plus fortes densités de population, où la pression sur la ressource sera la plus forte. Les calculs effectués sur le Modèle ont clairement montré que la simple poursuite des taux de prélevements actuels entraînerait, à l'horizon 2050, des rabattements supplémentaires de l'ordre de 30 à 50 mètres sur chacune des deux nappes, et ce sur l'ensemble des quatre secteurs solidaires que sont l'Oued Rhir, le Souf, le Djerid et la Nefzaoua.

Une telle situation serait inacceptable pour le Complexe Terminal : le risque de percolation du chott vers la nappe serait fatal pour cette dernière en termes de salinité.

La simple poursuite de l'existant, du moins dans le Complexe Terminal, serait inacceptable pour la région des Chotts.

e) Sur le littoral de Khoms-Zliten, et si le scénario simulé de comblement des déficits devait se réaliser, le risque d'invasion marine à l'horizon 2050 serait gravement préjudiciable au Complexe Terminal.

f) A Jufra, dans le Complexe Terminal, les rabattements supplémentaires attendus dépassent 50 mètres.

g) L'un des résultats des investigations effectuées a permis de vérifier qu'il existe une possibilité de porter l'exploitation par forage du SASS jusqu'à un niveau de 7,8 Milliards de m³/an à l'horizon 2050. L'atteinte d'un tel niveau de développement ne peut se faire qu'au prix d'une délocalisation des nouveaux champs d'exploitation : 80% des prélevements additionnels devront se faire dans des régions éloignées : Bassin Occidental du Continent Intercalaire, Oued Mya au Complexe Terminal en Algérie.

CONCLUSION : POUR UNE APPROCHE GLOBALE

Une approche intégrée et intervenant dans différents champs (politiques, économiques, militaires et culturels) est la plus à même de répondre aux défis géopolitiques de l'Algérie. Toutes ces questions, évoquées plus haut, relatives à la géopolitique de l'Algérie sont autant d'arguments en faveur d'une approche globale. Appliquée aux zones frontalières, une approche globale requiert une autorité pour donner de la cohérence à l'ensemble des actions menées et ne pas se focaliser seulement sur les résultats dans chaque secteur. Ceci est cependant une mesure qui demande l'adoption de critères de projets sécuritaires, de développement et de gouvernance assez avancés et des projets généraux rédigés avec très haute compétence technique et forte coordination. Reste, qu'une approche globale pourrait contribuer à l'émergence d'une culture de la paix.

Une gestion géopolitique éclairée passe par l'adoption d'une approche globale faisant intervenir des instruments politiques, civils et militaires. Les seuls moyens militaires, même s'ils sont essentiels, ne suffisent pas pour relever les nombreux défis complexes qui pèsent sur la sécurité. La mise en œuvre d'une approche globale exige que tous les acteurs géopolitiques concernés apportent leur contribution de manière concertée (voir intégrée) dans un même esprit de responsabilité, d'ouverture et de détermination, en tenant compte de leurs rôles respectifs, ainsi que de leur autonomie de décision. Il s'agit, en fait d'acteurs géopolitiques qui ont acquis depuis une expérience et des compétences en matière de gouvernance, de sécurité et de développement stable et durable.

NOTES

¹ Le régime turc faisait la distinction entre tribus maghazen et tribus r'âiâ (sujettes)

² Avant lui, existait l'humiliant impôt kharâj. Les principaux impôts à l'époque de l'Emir A bdelkader sont : Achour (dixième de toutes les récoltes et céréales), la Zakat (1% du total des moutons, 1/30 de celui des bovins, 1/40 de celui des chameaux), la Maâouna (une contribution de guerre exceptionnelle), la khatia (une amende infligée à une tribu, soit en punition d'une faute collective, soit à cause d'un crime ou délit dont les auteurs restent inconnus).

³ Appellation donnée du nom du Ministre français de la Défense qui en ordonna la construction.

⁴ La configuration du terrain rend difficile l'installation rapide d'un barrage très proche de la frontière tunisienne au Nord.

⁵ Il protège la voie ferrée qui va de l'Ouenza passant par Tébessa jusqu'à Bône (minerais de fer).

⁶ Qu'est-ce qu'un centre de vie ?

Il s'agit d'unités « qui ont moins de 4000 habitants chacun, d'un caractère plutôt rural que semi rural. C'est par exemple, des anciennes fermes devenues villages socialistes de la révolution agraire (VARA) dépourvues de presque tout : pas ou peu d'électrification, pas d'écoles, ou des annexes d'écoles, pas d'unités de soins (polycliniques) parfois une salle de soins. Ils sont pratiquement tous situés tous près (collés) de la frontière. Les centres de vie retenus s'élèvent à 53.

⁷ Malgré ses lacunes, cette étude a le mérite d'être pionnière. Elle a permis de récolter beaucoup de données intéressantes sur cette bande frontalière algéro-tunisienne.

⁸ En 935, l'Emir Bologhine Ibn Ziri, y fonda EL DJAZAIR du nom des îlots qui affleuraient dans sa baie (les romaines antérieurement et l'appelaient Icosium).

⁹ Il reste à déterminer si cette sécheresse a un caractère exceptionnel ou si elle pouvait constituer une caractéristique courante du climat d'Alger à l'avenir.

¹⁰ Ce barrage est situé sur l'Oued Hamiz à 15 km au Sud Ouest du barrage Keddara. Il a été construit en 1879 (surélevé en 1935) dans le but d'irriguer la plaine du Hamiz (Mitidja Est). L'apport de l'Oued Hamiz est assez important par rapport à la capacité de stockage du barrage qui est passé de 21 hm³ à 16hm³. C'est la raison pour laquelle il a été envisagé de transférer une partie de son trop plein vers la retenue de Keddara.

BIBLIOGRAPHIE

BACHELARD G., 2000 : La formation de l'esprit scientifique, Librairie J. VRIN, collection : Bibli Textes philosophiques, 304 pages.

BEDJAOUI M., 1961 : La Révolution algérienne et le droit, Bruxelles, ED. De l'association internationale des juris, Décembre.

BORSALI-KARA N., 1987 : «quelques réflexions à propos de la frontière et de son application en Afrique et au Maghreb», Espaces Maghrébins – Pratiques et enjeux, E.N.G.U : RAC. C.

BOUAITA N., 1981 : Problèmes frontaliers et territoriaux au Maghreb (Contribution à l'étude du principe de l'uti possidetis), Doctorat de droit, Université de droit et des Sciences sociales, Paris II, 422p.

BURDEAU J., 1949 : Traité de sciences politiques, 11, l'«Etat»

CHURCHILL C.H., 1974 : La vie d'Abdelkader, SNED, p.284.

DELLAL A., 2000 : L'eau et la frontière au Maghreb «vers une culture de la paix bleue», thèse de doctorat de géographie, Aix Marseille II, Tomes I et II, 579 p.

DELLAL A., 2005 : «Pour une gestion optimale de l'eau d'une capitale méditerranéenne : le cas d'Alger», Revue des Sciences commerciales, n° 5-, pp. 61-82 (plus cartes).

DELLAL ABOU-EL-KACIM, 2014 : «Le comportement humanitaire de l'Emir Abdelkader et naissance du droit international humanitaire », Revue algérienne des études politiques, n°2., pp.17 -27.

DELLAL ABOU-EL-KACIM, 2015 : «Vers une culture de la paix au Sahel (l'approche globale), Revue de la communication & du journalisme, n°2, janvier, ENSJSI, pp.95-121.

DELLAL ABOU-EL-KACIM, 2015 : « géopolitique de l'eau en Algérie, Revue algérienne des sciences juridiques, Economiques et politiques, Nouvelle série n° 2, septembre, p.p77-99.

DELLAL ABOU-EL-KACIM, 20 : «Tableau géographique de la frontière de l'Algérie» Revue académique des études sociales et humaines, n°15

DESPOIS J., 1942 : «La bordure saharienne de l'Algérie oriental» R.A. Ix XXVI.

FOUCHER M., 1986 : L'invention des frontières. Fondation pour les études de défense Nationale, Paris, 325p.

HUSTON P., 1960 : La question des frontières terrestres du Maroc. Thèse de droit, Aix, 1959, Paris, Imprimerie CTB.

LAPRADELLE de P.G., 1928 : La frontière, étude internationale. Paris, les éditions internationales, 368p.

LE COYET P., 1989, La guerre d'Algérie, Perrin, 502p.

MAAZOUZI M., 1976 : L'Algérie et les étapes successives de l'amputation du territoire marocain. Dar-El-Kitab, Casablanca.

MARGAT J., 1992 : «Quelles ressources en eau les grands réservoirs aquifères offrent-ils ? Evaluation et stratégie d'exploitation », Aquifères des grands bassins, Observatoire Sahara-Sahel, 14p.

MIAILLE M., 1978 : Une introduction critique au droit.-Éd. Maspero, Paris.

MONCHICOURT CH., 1938 : «La frontière algéro-tunisienne dans le Tell et dans la steppe »Revue Africaine, LXXXII, pp.35-59, une carte H.T.

NORDMAN D., 1975 : La notion de frontière en Afrique du Nord, mythes et réalités (vers 1830, vers 1912), 3T.Univ. Montpellier, Th.3^{eme} c. Histoire, Droz. Jacques dir., 736 pages, gloss., réf. Bibliogr. CRESM.

ROSIERE S., 2003:Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique, Ellipses Edition Marketing S A, Paris, 320p.

TEGHIA M., 1988 : L'Algérie en guerre, OPU Alger.

TOUSCOZ J., 1964 : Le prince d'effectivité dans l'ordre international, Paris Librairie générale de droit et de jurisprudence.

ANNEXE : I

PROMOTION DES ZONES FRONTALIERES

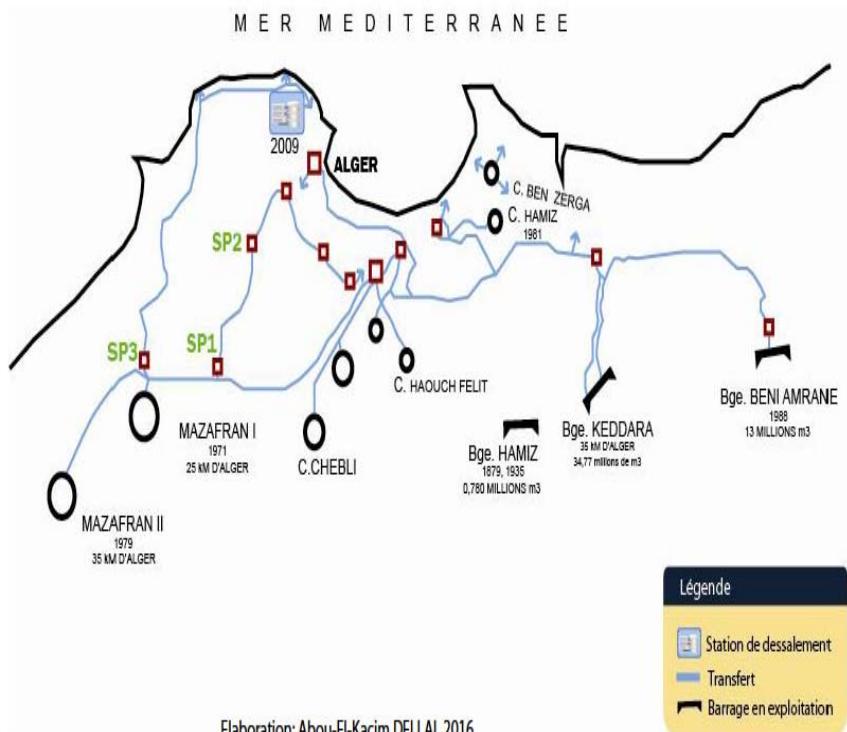
Etudes des zones frontalières 1985-1987	Niveau géographique et	Identification de la problématique	Observations
RECENSEMENT DES	Niveau régio-	L'OCCUPATION RATIONNELLE DU	CONTEXTE GEOPOLITIQUE

«CENTRES DE VIE»	nal voir local bande frontalière 15 à 20km de part et d'autre de la frontière.	TERRITOIRE (renforcement de la présence de l'administration)	DES ZONES FRONTALIERES EXIGENT Un territoire immense et par endroit sous-peuplé parcouru par des nomades.
<p>Une typologie basée sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le peuplement - la proximité de la frontière - le caractère enclavé <p>UNIMPERATIF GEOPOLITIQUE :</p> <p>Assurer une présence humaine permanente aux frontières</p>			

Source : élaboration DELLAL Abou- El-Kacim, 2016.

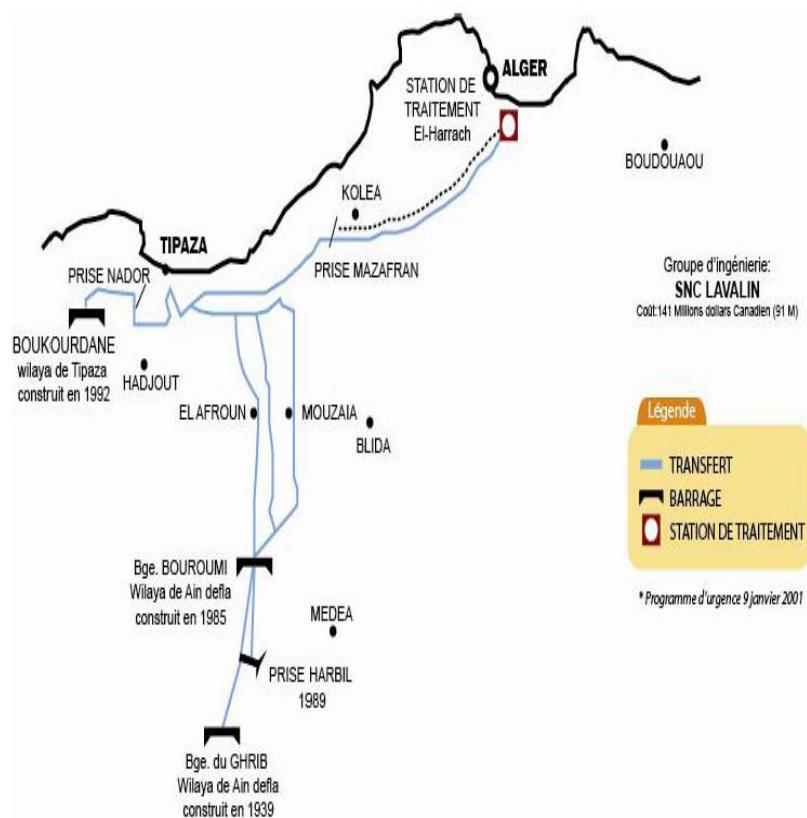
ANNEXE : II

CHRONIQUE DE LA PRODUCTION DE L'EAU A ALGER



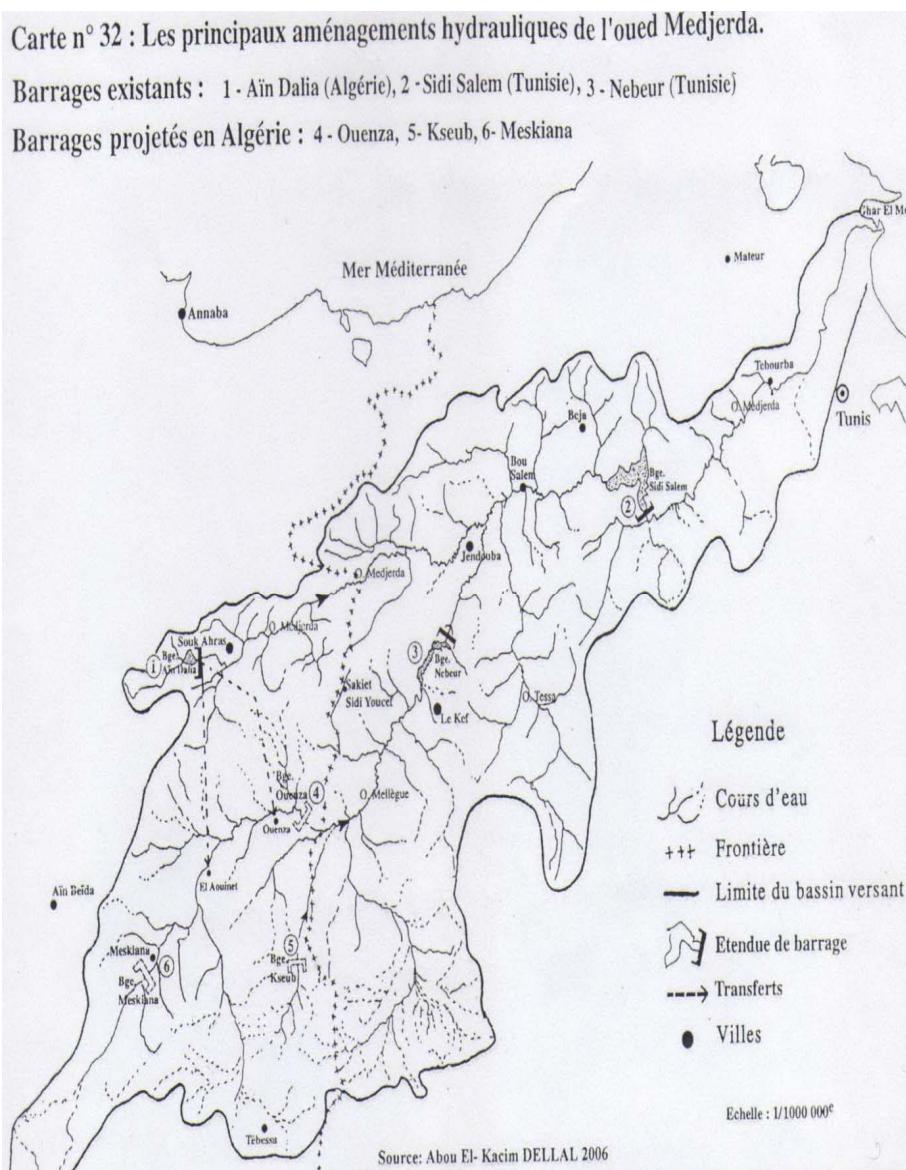
ANNEXE : III

LA CRISE DE L'EAU A ALGER



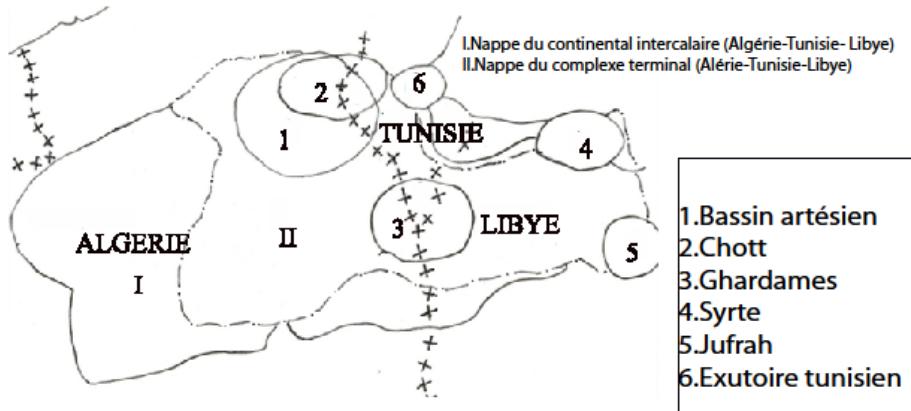
ELABORATION:Abou-El-Kacim DELLAJ, 2016

ANNEXE : IV



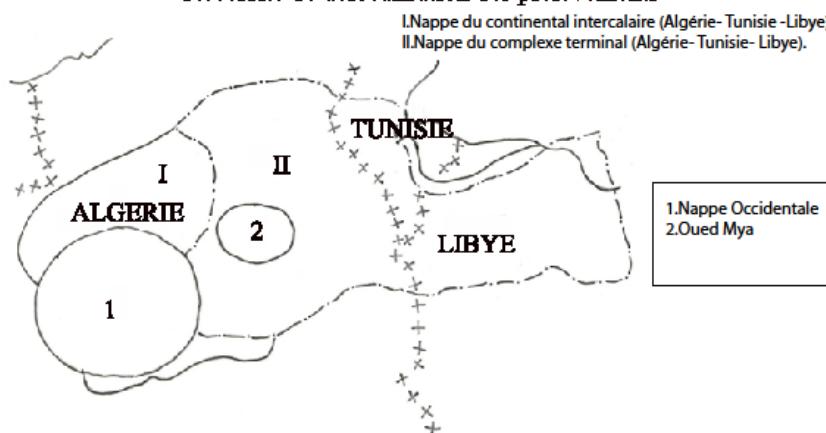
ANNEXE : V

CARTE: RISQUES DU SASS



Elaboration: Abou-El-Kacim DELLA, 2016

CARTE: POTENTIALITES DU SASS
Nécessité de délocalisation des prélevements



Elaboration: Abou-El-Kacim DELLAL